

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/465

15 mars 1984

Original : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 9 MARS 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE  
DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU VIET NAM  
CONCERNANT LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite à ma lettre du 31 janvier 1984, je souhaiterais clarifier à l'intention de la Conférence du désarmement que, pour le présent, la République socialiste du Viet Nam s'intéresse particulièrement aux points suivants :

1. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.
2. Programme global de désarmement.

Ainsi, ma délégation désirerait faire une déclaration en séance plénière de la Conférence à la date du 27 mars sur le point : "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires".

Egalement, ma délégation apprécierait hautement une permission de la Conférence pour une autre déclaration en plénière - à une date que je vous communiquerai le moment venu - sur le point : "Programme global de désarmement".

La délégation de la République socialiste du Viet Nam ne manquera pas d'informer par la suite la Conférence du désarmement de sa participation ultérieure sur les autres points d'intérêt spécial pour elle.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent :  
(Signé) NGUYEN THUONG